



## Conseil économique et social

Distr. : Générale  
11 mars 2011

Français  
Original : Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

#### Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions relatives à la gestion: Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

### Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Le présent document est soumis conformément au paragraphe 7 de la résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission. Il a pour objet de montrer à la Commission si l'appareil de conférence réussit effectivement à améliorer l'efficacité et à attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés. Pour établir ce document, le secrétariat a analysé la documentation et les évaluations des différentes réunions tenues dans le cadre de l'appareil de conférence, notamment les questionnaires d'enquête remplis par les États membres. Les pays ont aussi contribué à l'étude du sujet par des consultations informelles et plusieurs sessions du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Des consultations et des discussions ont eu lieu également au sein d'un groupe de personnes qualifiées comprenant les membres directement concernés du personnel du secrétariat de la CESAP. Le secrétariat s'est appuyé en outre sur sa connaissance empirique et son expérience tirées de la mise en pratique du nouvel appareil de conférence. Le présent document recense les principaux points sur lesquels les États membres ont souhaité approfondir le débat en vue d'une décision éventuelle de la Commission. Outre une appréciation des résultats produits par le nouvel appareil de conférence, il contient une brève description des pratiques des autres commissions régionales des Nations Unies. Il se conclut par une série de recommandations que la Commission voudra peut-être prendre en considération lors de ses débats.

## Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Application de la résolution 64/1 .....	4
A. Rôle général de la Commission .....	4
B. Améliorer l'efficacité au moyen de l'appareil de conférence révisé.....	5
C. Attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés au moyen de l'appareil de conférence révisé.....	7
III. Pratiques des autres commissions régionales .....	9
IV. Questions à examiner et décisions que la Commission pourrait prendre .....	9
A. La structure de la session de la Commission .....	10
B. Les comités, les institutions régionales et les autres organes relevant de l'appareil de conférence.....	12
C. Pertinence et rationalisation de la documentation de la Commission.....	13
D. Les résolutions de la Commission et le processus de prise de décision.....	13
V. Conclusions et recommandations .....	14
Annexe. Comparaison des sessions des cinq commissions régionales .....	16

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 7 de la résolution 64/1 de la Commission sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission. Il s'inscrit dans un cycle d'examen périodique par la Commission de son « appareil de conférence »<sup>1</sup> pour veiller à ce qu'il fonctionne de manière efficace et concrète en répondant aux besoins et priorités changeants des États membres.

2. Dans la résolution 64/1, la Commission a noté le rôle unique qu'elle joue comme l'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et rappelé son mandat global en tant que principal centre du système des Nations Unies pour le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a noté aussi qu'il importe que la Commission continue à coopérer avec les institutions sous-régionales et qu'il faut créer des synergies et former des partenariats efficaces.

3. Dans la même résolution, la Commission a en outre révisé son appareil de conférence. Elle a ainsi, notamment, créé huit comités subsidiaires de la Commission, établi la liste des sujets relevant de leur compétence respective et fixé la fréquence et la durée des sessions de la Commission et des comités et le mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP).<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Aux fins du présent document, l'expression « appareil de conférence » désigne la Commission, les huit comités sectoriels, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, les cinq institutions régionales et leur conseil d'administration respectif, les conférences ministérielles ad hoc et les autres réunions intergouvernementales.

<sup>2</sup> Voir l'annexe III de la résolution 64/1 de la Commission, adoptée le 30 avril 2008.

4. En outre, aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 64/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de procéder à un suivi et une évaluation systématiques de l'appareil de conférence de la Commission et de sa relation avec les priorités du programme, et de rendre compte à la Commission à sa soixante-septième session de l'application de la présente résolution en mettant particulièrement l'accent sur la question de savoir si l'appareil de conférence a bien rempli sa fonction consistant à améliorer l'efficacité et à attirer une représentation plus élevée et plus large des membres et membres associés, comme base d'un examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence à mener durant la soixante septième session.

5. Pour établir le présent document, le secrétariat a analysé la documentation et les évaluations des différentes réunions tenues dans le cadre de l'appareil de conférence, notamment les questionnaires d'enquête remplis par les États membres. Les pays ont en outre exprimé leurs vues à l'occasion de consultations officieuses, des trois cent trente-quatrième et trois cent trente-cinquième sessions du CCRP et de la retraite du CCRP qui a eu lieu à Hua Hin (Thaïlande) les 9 et 10 février 2011.

6. Des consultations et des échanges de vues ont été tenus aussi parmi un groupe de personnes qualifiées comprenant les membres concernés du personnel du secrétariat de la CESAP : la Secrétaire de la Commission, des représentants des divisions techniques et le personnel du Groupe des services de conférence, de la Section des services de conférence et du Service d'information des Nations Unies à la CESAP. Le document tient compte des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne et des évaluations antérieures des institutions régionales, ainsi que d'un résumé des méthodes de travail des autres commissions régionales des Nations Unies.

7. La section II porte sur l'application de la résolution 64/1. Elle présente une évaluation des résultats produits par l'appareil de conférence révisé, particulièrement du point de vue des États membres, cherchant à montrer si l'appareil de conférence révisé a effectivement réussi à améliorer l'efficacité et à attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés.

8. La section III décrit brièvement les pratiques des autres commissions régionales des Nations Unies. La section IV recense les principaux sujets sur lesquels les États membres ont souhaité approfondir le débat en vue d'une décision éventuelle de la Commission. La section V contient les conclusions du rapport; elle expose une série de recommandations soumises à l'examen de la Commission, laquelle, suivant l'issue de ses délibérations, voudra peut-être : a) confirmer le fonctionnement de l'appareil de conférence révisé suivant les dispositions de la résolution 64/1,<sup>3</sup> et décider qu'elle procédera à un examen final à sa soixante-neuvième session ; b) prendre la décision d'adopter les recommandations expresses figurant au paragraphe 69 ci-dessous.

---

<sup>3</sup> Outre les demandes formulées aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 64/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de prendre d'autres mesures en rapport avec la révision de l'appareil de conférence. Les mesures prises en conséquence par le secrétariat font l'objet du document E/ESCAP/67/3.

## II. Application de la résolution 64/1

9. L'appareil de conférence révisé est entré en fonctionnement au second semestre de 2008, lorsque les premières sessions des comités sectoriels ont eu lieu sous l'empire de leur nouveau mandat.<sup>4</sup> Depuis lors, la Commission a tenu sa soixante-cinquième session à Bangkok et sa soixante-sixième session à Incheon (République de Corée) et les comités sectoriels se sont tous réunis au moins une fois dans le cadre du nouvel appareil.<sup>5</sup> Simultanément, les réunions de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral et de l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique ont été intégrées avec succès au segment hauts responsables de la session de la Commission, le statut des organes spéciaux ayant été assimilé à celui des Comités pléniers.

10. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 64/1, le secrétariat a procédé au suivi et à l'évaluation systématiques de l'appareil de conférence en recueillant des informations au moyen de questionnaires d'enquête distribués durant les deux sessions de la Commission tenues depuis l'adoption de la résolution. Il a reçu des réponses de 66 % des États membres dont les représentants avaient assisté à ces sessions (35 États sur 47 en 2009 et 28 États sur 48 en 2010).

11. Des questionnaires d'enquête ont été distribués également lors des sessions des huit comités sectoriels qui ont eu lieu entre 2008 et 2010 et des réponses ont été reçues de 67 % des États membres dont les représentants avaient assisté à ces sessions.

12. Le secrétariat a entretenu un dialogue avec le CCRP au sujet des résultats de chaque session de la Commission et des comités ; il a procédé également à un examen des « leçons à tirer » après chaque session.

### A. Rôle général de la Commission

13. Comme il est dit plus haut, le préambule de la résolution 64/1 a relevé le rôle unique de la Commission en tant qu'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et rappelé son mandat global en tant que principal centre du système des Nations Unies pour le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique. Dans la même résolution, la Commission a noté aussi qu'il importait que la CESAP continue à coopérer avec les institutions sous-régionales et qu'il fallait créer des synergies et former des partenariats efficaces.

14. Dans ce contexte, les réponses aux questionnaires d'enquête semblent indiquer un renforcement régulier de l'opinion selon laquelle la Commission est reconnue comme l'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique. Les réponses mentionnent plusieurs causes explicatives : d'une part, un programme de travail plus cadré, intégrant la perspective du développement inclusif et durable, et d'autre part une meilleure qualité des produits techniques,

---

<sup>4</sup> L'annexe II de la résolution 64/1 adoptée par la Commission le 30 avril 2008 contient la liste des matières relevant de la compétence des comités subsidiaires de la Commission.

<sup>5</sup> En 2010, le Comité du développement social, le Comité des transports, le Comité des technologies de l'information et de la communication et le Comité des statistiques ont tenu chacun leur deuxième session.

notamment les travaux analytiques et normatifs et les activités de création de capacités. D'après plusieurs réponses, la Commission a fourni la structure régionale nécessaire pour suivre les décisions économiques et sociales, partager les bonnes pratiques entre les différentes sous-régions et porter le débat sur les questions qui relèvent de l'action sociale et économique pour favoriser une croissance dans l'équité dans la région de l'Asie et du Pacifique. De plus, le secrétariat a aussi renforcé les partenariats avec les institutions sous-régionales, contribuant en particulier aux travaux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le domaine de la connectivité et entreprenant une série d'initiatives avec l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de coopération de Shanghai et le Programme spécial pour les pays d'Asie centrale.

15. En s'appuyant sur ses huit sous-programmes, la CESAP a cherché à obtenir trois résultats de développement : a) que les gouvernements des États membres adoptent des politiques de développement plus efficaces, plus inclusives et plus durables, traitant le développement dans une perspective davantage multidisciplinaire afin de réduire les écarts de développement et de renforcer la résilience ; b) que la région, s'exprimant fermement et de manière coordonnée, contribue à configurer les processus mondiaux et que les pays reçoivent un appui dans l'exécution de leurs engagements internationaux ; c) que des mécanismes de coopération et des cadres institutionnels régionaux existent pour promouvoir l'intégration régionale et le développement inclusif.

16. D'après les opinions recueillies auprès des États membres au sujet de l'appareil de conférence et de son articulation avec les priorités programmatiques de la Commission, la quasi-totalité des pays estime que la Commission et son appareil de conférence révisé répondent aux attentes (97 %) et remplissent leur rôle tel qu'il est défini formellement (90 %). La majorité considère aussi que les matières dont traite la Commission et les comités correspondent aux besoins et priorités actuels de la région (87 %).

17. La soixante-sixième session de la Commission a particulièrement démontré le degré de participation et d'engagement des États membres : 48 membres et membres associés y ont été représentés, notamment par 27 participants au niveau ministériel<sup>6</sup> dont quatre Chefs d'État et de Gouvernement. Les délégations ont fait un total de 195 interventions au cours des débats de cette session.

## **B. Améliorer l'efficacité au moyen de l'appareil de conférence révisé**

18. Le secrétariat a suivi continuellement le fonctionnement de l'appareil de conférence révisé. Il a aussi agi suivant les avis de la présidence de la Commission à sa soixante-cinquième session pour simplifier davantage les procédures de la Commission, ce qui a abouti notamment à mieux cadrer et à regrouper les documents rédigés à l'intention de la Commission (38 documents pour la soixante-quatrième session en 2008; 30 documents pour la soixante-cinquième session en 2009; 26 documents pour la soixante-sixième session en 2010; 20 documents pour la soixante-septième session en 2011). À la soixante-sixième session de la Commission, les réunions parallèles du Comité plénier ont été réduites de trois à deux. Le déroulement des réunions en a été amélioré, les coûts ont diminué et les pays ayant une délégation peu nombreuse ont pu ainsi

<sup>6</sup> Les représentants au niveau ministériel comprennent les ministres, les vice-ministres, les sous-ministres, les ministres adjoints ou leurs équivalents.

participer aux débats. Le secrétariat a produit des rapports centrés sur les résultats plutôt que sur les activités elles-mêmes et donc soumis des documents plus cadrés permettant aux pays de prendre des décisions avisées lors des sessions de la Commission et des comités.

19. Outre les appréciations généralement positives qui ont été recueillies, certains États membres ont fourni des observations supplémentaires sur les possibilités de perfectionner encore certains aspects de l'appareil de conférence révisé afin d'en renforcer l'efficacité et d'attirer une représentation encore plus large à des niveaux encore plus élevés de la part des membres et membres associés. Les idées qu'ils ont exprimées sont résumées ci-dessous.

20. Parmi les États membres, 94 % (59 sur les 63 membres représentés à la session de la Commission qui ont répondu aux questionnaires) ont déclaré que les gains tirés de leur présence aux sessions de la Commission justifiaient la dépense des ressources investies; ils ont mentionné les tables rondes ministérielles, les autres groupes de haut niveau et les débats des organes spéciaux comme étant les points forts des réunions. En réponse aux questionnaires d'enquête et à l'occasion des sessions du CCRP, d'autres États ont estimé qu'il serait possible de réduire le nombre des réunions. Le temps affecté aux activités parallèles (groupes de discussions, tables rondes, forums) pourrait être consacré à un allongement des séances plénières du segment hauts responsables afin de les rendre plus interactives au lieu qu'elles soient seulement l'occasion pour les délégations de lire des déclarations préparées d'avance.

21. Pour certaines délégations, de manière générale, l'intérêt et les résultats des sessions de la Commission pourraient être renforcés si l'on offrait aux pays en développement, particulièrement ceux qui ont des besoins spéciaux, des occasions de rencontrer les représentants des pays développés ou donateurs pour discuter d'éventuels projets d'assistance technique ou autres activités d'intérêt mutuel en rapport avec l'étude thématique. Des opinions similaires ont été exprimées au sujet de l'application des programmes pour le développement adoptés dans d'autres cadres internationaux.

22. Les États membres ont estimé collectivement qu'il fallait prévoir davantage de temps pour que toutes les délégations puissent s'exprimer, certains considérant cependant que le débat général pourrait être organisé plus efficacement. On a suggéré également d'encourager et de faciliter les interactions sous-régionales et thématiques entre les pays.

23. Dans une proportion de 95 %, les réponses aux questionnaires ont indiqué que les documents de pré-session contenaient des informations claires sur les questions inscrites à l'ordre du jour des sessions de la Commission mais des pays ont estimé qu'il fallait cadrer plus étroitement les discussions et spécifier clairement les résultats concrets et précis attendus des travaux de la Commission à ses sessions. Parmi les moyens d'améliorer les résultats, on a mentionné également la préparation et la diffusion des documents, y compris les projets de résolution, suffisamment à l'avance (65 % des enquêtés jugeaient suffisant le temps disponible pour examiner les projets de résolution).

24. Des pays ont suggéré qu'il faudrait donner une formation ou organiser des réunions d'information à l'intention des participants qui assistent pour la première fois aux réunions de la CESAP afin qu'ils puissent participer et contribuer pleinement aux travaux des sessions. On a suggéré que le secrétariat

envisage de fournir une assistance aux États membres pour la rédaction des résolutions ou de tenir pour eux des réunions d'information sur le contenu attendu des déclarations et des interventions des pays afin qu'elles soient davantage centrées sur le sujet examiné.

25. Les commentaires concernant l'organisation et le service des sessions de la Commission ont porté sur la nécessité, pour le secrétariat, de communiquer les documents aux États membres bien avant la date des réunions afin qu'ils puissent les étudier correctement. Les États membres ont aussi relevé qu'il était important d'avoir suffisamment tôt des discussions sur le thème de la session à venir. Des délégations ont en outre exprimé le désir d'avoir des consultations plus fréquentes avec le secrétariat avant les sessions de la Commission.

26. Des opinions similaires à celles qui viennent d'être résumées ont été exprimées à propos des sessions des comités. Les délégations appréciaient d'avoir des occasions d'échanges officieux et de participer à la mise en commun des vues ou des expériences particulières des États membres mais elles considéraient que les sessions des comités pourraient être « mieux gérées » sans cependant faire aucune suggestion expresse. Certaines réponses aux questionnaires ont indiqué que les sessions des comités pourraient être consacrées à la prise de décisions plutôt qu'à de simples échanges d'informations.

27. Quant à savoir dans quelle mesure les organes relevant de l'appareil de conférence contribuent aux travaux de la Commission, les États membres et autres participants à l'enquête ont soulevé la question d'une meilleure intégration des cinq institutions régionales. Le secrétariat étudie actuellement la suite à donner à une suggestion du Bureau des services de contrôle interne tendant à ce que le secrétariat recommande à la Commission d'examiner et de rationaliser davantage la structure de contrôle des institutions régionales afin de revitaliser leurs activités et de veiller à ce qu'elles gardent leur utilité et restent viables.

28. Dans le même sens, le rapport d'évaluation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) contient une recommandation tendant à ce que la Commission envisage d'examiner le rôle et le mandat du conseil d'administration du Centre (et celui des autres Conseil d'administration) afin de préciser si le conseil d'administration est un organe « consultatif » ou un organe « délibérant » ou s'il est l'un et l'autre ( voir E/ESCAP/ 66/18). Le rapport d'évaluation relève en outre que si un tel examen avait lieu, il « devrait se faire dans le contexte de la réforme de l'appareil de conférence de la Commission ». Cette recommandation est conforme à celles qui ont été faites précédemment à l'occasion des évaluations d'autres institutions régionales de la CESAP (voir E/ESCAP64/28 et Corr. 1 et E/ESCAP/1299).

### **C. Attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés au moyen de l'appareil de conférence révisé**

29. La participation au niveau ministériel a été stable lors des deux sessions de la Commission : en 2009, 25 représentants de ce niveau ont été présents et en 2010, 27 représentants du même niveau, dont quatre Chefs d'État, ont participé aux travaux.

30. Au sujet des sessions de la Commission et des comités, deux thèmes communs sont apparus prédominants dans les réponses aux questionnaires d'enquête : a) des préparatifs faits suffisamment à l'avance, comme la distribution de l'ordre du jour et des documents de pré-session pertinents suffisamment tôt, permettraient aux délégations et à leurs contreparties dans les capitales de désigner les participants « appropriés »; b) le centrage des débats sur des sujets définis clairement et précisément encouragerait aussi une participation plus large et à un plus haut niveau.

31. D'autres participants à l'enquête ont suggéré que la fourniture d'une assistance financière à certaines délégations remplissant les conditions voulues faciliterait la participation d'un plus grand nombre d'États membres. Une autre possibilité d'accroître la participation consisterait à renforcer la diffusion d'informations pour imprimer davantage dans l'opinion publique l'image de la Commission comme un organe intergouvernemental de première importance et pour sensibiliser les décideurs aux activités de la CESAP.

32. Certains États membres ont indiqué que les considérations suivantes intervenaient dans leurs décisions au sujet de la composition de leur délégation à la Commission : leur perception de la CESAP comme un organe régional d'importance essentielle, leur volonté de participer au niveau ministériel et le sujet thématique d'une session particulière et son rapport plus ou moins étroit avec les intérêts nationaux.

33. Les réponses au sujet des réunions des comités ont été essentiellement semblables à celles qui concernaient les sessions de la Commission, bien que certains participants aient aussi estimé que les sessions des comités étaient fixées à des dates trop proches de celles de réunions ne relevant pas de la CESAP. On a suggéré de ménager un plus long intervalle entre les sessions. On a estimé également que l'inscription à l'ordre du jour de questions appelant des décisions lors des sessions des comités pourrait inciter les ministères concernés à choisir un plus haut niveau de représentation.

34. Cependant, plus de 80 % des États membres ont jugé que, dans leur première année de fonctionnement conformément au nouvel appareil de conférence, les comités avaient généralement rempli leur mandat décrit dans la résolution 64/1.

35. Parmi les améliorations qui ont été suggérées figure la possibilité que le secrétariat organise des programmes ou des ateliers de formation à l'intention des fonctionnaires des capitales pour expliquer les avantages que les gouvernements peuvent tirer des conférences et des réunions des Nations Unies et pour faire mieux comprendre à quoi servent les conférences multilatérales et de quelle manière les gouvernements pourraient mieux utiliser les organisations régionales comme la CESAP.

36. Des délégations ont aussi estimé que des consultations plus fréquentes préalablement aux sessions des comités, dans un cadre comme celui du CCRP, pourraient contribuer à centrer plus précisément les débats.

### III. Pratiques des autres commissions régionales

37. Chacun des cinq groupements régionaux des Nations Unies a ses propres besoins et chaque commission régionale a ses propres habitudes de travail mais l'analyse des sessions des différentes commissions produit néanmoins un inventaire des différentes modalités et méthodes qui pourraient être envisagées pour rationaliser plus encore les sessions de la CESAP.

38. Quant à la fréquence des sessions des commissions, la CESAP et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) se réunissent chaque année, tandis que les autres commissions tiennent leur session une année sur deux. Les sessions de la CEA et de la CESAP durent six jours, celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) durent quatre jours et celles de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) durent seulement trois jours. (Il y a une dizaine d'années, la CEE et la CEPALC ont raccourci la durée et réduit la fréquence de leurs sessions).

39. Avec certaines différences dans les modalités d'organisation des sessions de chaque Commission, toutes les commissions régionales sauf la CEPALC tiennent leurs réunions en deux parties : la CEE organise un segment de haut niveau et un segment général ; la CEA a un Comité d'experts et une Conférence des ministres et la CESAO organise un segment hauts responsables et un segment ministériel. Du point de vue du fond, les autres commissions régionales ont renoncé à examiner les questions se rapportant à chacun de leurs sous-programmes et décidé de délibérer sur quelques grandes questions. Les commissions régionales cherchent aussi à donner aux pays la possibilité d'introduire dans le débat, de manière interactive, les questions qui les préoccupent. La CEE et la CEPALC facilitent ce processus à travers plusieurs discussions de groupes d'experts, la CEPALC encourageant particulièrement la participation ministérielle par l'organisation de groupes de discussion de haut niveau. À la session la plus récente de sa commission, la CEPALC a organisé cinq groupes de discussion sur des sujets différents.

40. Les autres commissions régionales ont aussi rationalisé l'adoption des rapports des réunions et adoptent un seul rapport ou n'en adoptent aucun. La CEA adopte une déclaration ministérielle et la CEPALC n'adopte que des accords. La CEE adopte un rapport à la fin de sa session. Elle a simplifié la rédaction de ce rapport en faisant en sorte qu'un rapporteur collabore avec le secrétariat pour incorporer les observations émanant des États membres et pour établir les différentes sections du rapport final.

41. Un tableau comparatif des pratiques des cinq commissions régionales figure en annexe au présent document.

### IV. Questions à examiner et décisions que la Commission pourrait prendre

42. La Commission se trouvant être l'organe le plus représentatif pour la région Asie-Pacifique et possédant un large mandat en tant que principal centre pour le développement économique et social du système des Nations Unies, que cherche à atteindre la Commission à l'occasion de ses réunions ?

43. La session annuelle de la Commission offrant aux pays d'Asie et du Pacifique un cadre où débattre des grandes questions mondiales dans une perspective régionale et sous-régionale, comment la session de la Commission peut-elle permettre aux pays de définir des positions régionales susceptibles d'influencer les débats de politique générale et la prise des décisions à l'échelon mondial ? Comment les pays qui se réunissent lors de la session de la Commission peuvent-ils arriver à définir des solutions régionales des problèmes de développement qui leur sont communs ? Enfin, comment la Commission peut-elle aider les pays à exécuter les engagements internationaux convenus et à se conformer aux priorités établies par le Secrétaire Général ?

44. La session de la Commission peut en même temps servir de cadre à la prise des décisions importantes sur les questions économiques et sociales qui intéressent la région Asie-Pacifique. La Commission peut adopter des résolutions invitant les États membres à prendre des mesures pour remédier aux grands problèmes du moment et peut donner des orientations concernant les travaux du secrétariat. Cet équilibre entre « le débat et les décisions » doit être étalonné correctement pour servir efficacement les besoins des États membres de la CESAP.

45. La qualité des discussions tenues lors de la session de la Commission a aussi une incidence sur la manière dont la Commission atteint ses objectifs. Le secrétariat cherche en permanence les moyens de répondre aux désirs des membres d'accentuer le caractère interactif des travaux dans l'ensemble de l'appareil de conférences, notamment les sessions des comités et la session de la Commission elle-même.

46. Au moyen des questionnaires d'enquête au sujet de la Commission et des comités, et à l'occasion des trois cent trente-quatrième et trois cent trente-cinquième sessions du CCRP et de la retraite du CCRP, les États membres ont distingué plusieurs questions qui pourraient être examinées plus avant et discutées par la Commission tout entière afin de donner à la Commission les moyens d'atteindre son efficacité maximum. Au cours de la retraite du CCRP, en particulier, les États membres ont eu la possibilité de tenir des discussions approfondies sur les quatre grands sujets résumés ci-dessous.

#### **A. La structure de la session de la Commission**

47. La session de la Commission pourrait être organisée de nombreuses manières différentes, notamment quant à sa fréquence et quant à la durée de chaque session. Les sessions ont déjà été simplifiées par la réduction du nombre de séances parallèles des comités pléniers, ramené de trois à deux, ce qui permet aux pays dont la délégation est peu nombreuse de participer effectivement aux délibérations et de gagner en efficacité. Toute modification de la fréquence ou de la durée de la session de la Commission qui serait proposée nécessiterait des ajustements connexes et la prise en considération de plusieurs facteurs parmi lesquels : a) l'organisation de la session de la Commission, notamment le nombre de jours affectés au segment hauts responsables et au segment ministériel ; b) la nécessité de cadrer les délibérations du segment hauts responsables sur les grands sujets, comprenant les résultats des travaux des comités sectoriels ; c) le mécanisme de rapport du segment hauts responsables au segment ministériel, notamment la possibilité que le rapport porte seulement sur les questions qui appellent une décision de la Commission ou qui sont portées à son attention (sur la base des rapports des comités, par exemple) et les projets de

résolution et de décision recommandés par les hauts responsables ; d) le strict respect du temps attribué pour les déclarations des pays et l'examen d'autres formules utilisables pour la présentation des déclarations des pays, notamment un résumé de ces déclarations (puisque que les participants remettent généralement au secrétariat un exemplaire écrit de la déclaration).

48. De l'avis général, il est souhaitable que la Commission tienne une session annuelle, étant donné la position unique de la Commission comme le seul espace de dialogue panrégional entre responsables au niveau ministériel dans l'environnement économique mondial en évolution rapide. Une session annuelle présente aussi l'avantage de permettre aux ministres d'entretenir des contacts bilatéraux avec leurs contreparties, tout en faisant avancer l'accomplissement du programme de travail de la Commission. Il peut être prudent néanmoins de réfléchir à la possibilité que la Commission tienne une session biennale en raison des restrictions budgétaires actuelles et prévisibles.

49. Les États membres qui ont répondu aux questionnaires ont considéré aussi que la pratique consistant à inviter un certain nombre de chefs d'État ou de gouvernement à la session de la Commission, comme cela avait été le cas à la soixante-sixième session, était très profitable et devrait se poursuivre ; ils estimaient cependant impraticable d'organiser un sommet à part entière.

50. Quant à la durée de la session de la Commission, la formule en vigueur d'une réunion durant six jours ouvrables dans une période de sept jours semblait être la meilleure pour le moment car la moindre diminution du nombre des jours de réunion nécessiterait une réorganisation des débats de fond et devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

51. D'après les réponses aux questionnaires, outre l'examen du programme de travail du secrétariat et la formulation d'orientations à son sujet, il était souhaitable que les sessions de la Commission soient centrées sur le sujet thématique choisi, les autres questions importantes au moment considéré pour le développement économique et social de la région et les problèmes de politique générale. Toujours d'après ces réponses, le sujet thématique de la session suivante devrait faire l'objet de discussions largement à l'avance et les États membres devraient avoir la possibilité de proposer des sujets thématiques qui seraient soumis à l'examen du CCRP.

52. Étant donné les niveaux de responsabilité différents, la pratique suivant laquelle les rapports sont approuvés par les hauts responsables avant d'être entérinés par les ministres, comme c'est le cas actuellement, a été jugée appropriée.

53. Dans l'ensemble, les États membres estimaient aussi que les déclarations des pays étaient utiles pour exposer un point de vue national ; elles permettaient également aux États membres de mettre en relief les mesures qu'ils avaient prises pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour de la session. Cependant, une meilleure gestion du temps disponible de la part de la présidence pourrait contribuer à rendre plus efficace l'usage du temps consacré à ces déclarations.

54. Les États considéraient que les délégués qui assistent aux sessions de la Commission tirent profit des événements qui se déroulent en parallèle durant les sessions mais qu'il fallait cependant éviter d'en multiplier exagérément le nombre. Il fallait toutefois réfléchir à la possibilité de tenir le Forum Asie-Pacifique des entreprises simultanément avec la session de la Commission afin d'introduire dans les travaux la perspective des entreprises.

**B. Les comités, les institutions régionales et les autres organes relevant de l'appareil de conférence**

55. Les questions énumérées ci-dessus à propos de la session de la Commission sont également pertinentes dans l'examen du fonctionnement des huit comités sectoriels, des institutions régionales et de leurs conseils d'administration et des autres organes relevant de l'appareil de conférence.

56. Suivant les réponses aux questionnaires, le schéma des réunions des huit comités n'appelait pas de modification mais une réduction du nombre de jours de chaque session serait envisageable si elle pouvait s'appliquer sans modifier les procédures actuelles de rédaction, de traduction et d'adoption des rapports.

57. Également, les sessions des comités devraient être échelonnées régulièrement au long de l'année pour ménager un délai de préparation suffisant, éviter les chevauchements avec les autres réunions intergouvernementales importantes, notamment la session annuelle du Conseil économique et social, et faciliter la composition des délégations nationales. Dans tous les cas, les auteurs des réponses estimaient que les travaux des comités devaient alimenter concrètement le processus de décision de la Commission à ses sessions.

58. Le CCRP pourrait envisager de revoir la liste des questions relevant du Comité des technologies de l'information et de la communication, précisément de transférer l'élément « Application des TIC à la réduction des risques de catastrophe » au Comité de la réduction des risques de catastrophe, ce qui contribuerait à éviter les malentendus qui se produisent constamment à cause de l'empiètement des domaines thématiques de ces deux comités.

59. Les États membres et les évaluateurs ont signalé qu'il fallait revoir la structure de contrôle des institutions régionales, particulièrement les liens et la chaîne de rapport entre les conseils d'administration et les comités sectoriels, et le rôle des comités techniques vis-à-vis des conseils d'administration et des comités sectoriels.

60. Il était largement entendu que les institutions régionales devraient être intégrées davantage dans les activités des sous-programmes pertinents du secrétariat et que le secrétariat pourrait examiner la pertinence des institutions régionales par rapport à chaque sous-programme et chaque comité et revoir les attributions de crédits budgétaires afin d'améliorer l'appui fourni aux institutions régionales par des mécanismes comme des échanges de personnel et des projets communs pour renforcer leurs activités.

61. L'élargissement de la composition des conseils d'administration pourrait favoriser l'efficacité et consolider l'autorité des activités des membres, tout en leur permettant d'attirer davantage de ressources.

62. Les sessions des conseils d'administration pourraient avoir lieu juste avant les sessions des comités de telle sorte que les conseils d'administration puissent faire rapport directement aux comités, ce qui pourrait toutefois nécessiter une modification des statuts des institutions régionales à cet effet. Dans la mesure où certaines institutions régionales travaillent dans des domaines qui relèvent de plus d'un comité, il est également important de prévoir un mécanisme permettant que le rapport du conseil d'administration d'une institution régionale soit examiné par tous les comités intéressés. Les travaux des institutions régionales sont déjà intégrés à la discussion des sous-programmes respectifs durant la session de la Commission.

63. À propos du CCRP, les États membres ont estimé qu'il fallait un ensemble de règles et de procédures claires ; il serait envisageable de renforcer la « fonction de suivi » afin que le CCRP veille au suivi des décisions (moyennant une page Web mise à jour) ; le rôle de participation du CCRP devait être renforcé également.

### **C. Pertinence et rationalisation des documents de la Commission**

64. Soucieux de faciliter l'obtention des résultats attendus des sessions de la Commission, le secrétariat recherche continuellement les moyens de réduire le nombre des documents publiés pour les réunions intergouvernementales en le limitant à ceux qui permettent le déroulement efficace des travaux dans le cadre de l'appareil de conférence. Ce processus de rationalisation a abouti à la consolidation et à la réduction d'un tiers de la documentation soumise à la Commission : 20 documents en 2011 au lieu de 30 en 2009. Les rapports ont aussi été regroupés autant que possible, un document portant sur l'application des résolutions et un autre regroupant toutes les questions et tous les problèmes concernant le développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique et relevant des huit sous-programmes. Les États membres se sont déclarés favorables à l'adoption des mesures suivantes : a) réduire encore le nombre des documents et en rationaliser le contenu ; b) regrouper davantage encore les rapports de sorte que, par exemple, les rapports des comités servent de documents d'information générale et que seules les principales recommandations émanant de la session de chaque comité fassent l'objet d'un document à part soumis à l'examen de la Commission ; c) rédiger des rapports concis, directs et faciles à comprendre, en relation immédiate avec les résultats attendus de la réunion, contenant les références et les renvois nécessaires aux documents d'information générale et exposant un consensus et des recommandations ; d) progresser vers une session de la Commission sans documents sur papier, en faisant en sorte que tous les documents soient disponibles en ligne et qu'un maximum de deux jeux de documents soit imprimé et expédié à chaque État membre, comprenant un jeu dans la langue officielle de sa préférence, les États membres étant avertis par courrier électronique de la disponibilité des documents en ligne.

### **D. Les résolutions de la Commission et le processus de prise de décision**

65. Les résolutions et les décisions sont souvent le résultat le plus tangible des sessions de la Commission. Par exemple, la Commission a adopté 15 résolutions à sa soixante-sixième session. Les États membres sont convenus que les résolutions étaient nécessaires, à la fois pour rendre compte des délibérations de la Commission et pour donner des orientations au secrétariat, mais certaines délégations n'étaient pas certaines qu'un aussi grand nombre de résolutions fût nécessaire ni que ces résolutions fussent vraiment utiles. Les auteurs de plusieurs réponses étaient hostiles à l'idée de fixer une limite au nombre de résolutions adoptées chaque année.

66. La question centrale soulevée par les pays concernait l'application des résolutions et les mécanismes de suivi des mesures prises par les pays à cet effet. Étant donné que les résolutions ne sont pas contraignantes à l'égard des États membres, on a suggéré que les résolutions comportent un paragraphe demandant aux États de faire rapport sur l'application. Il était possible aussi de charger le secrétariat de suivre l'application et de faire rapport sur les progrès accomplis par les pays membres en utilisant les informations recueillies au moyen de

questionnaires. On a soulevé également la question d'une aide aux États pour régler les problèmes qu'ils pouvaient rencontrer dans l'application des résolutions.

67. Les réponses aux questionnaires ont encore mis en évidence un autre sujet à examiner par la Commission : le processus de préparation/rédaction, de négociation et d'adoption des résolutions. Le sentiment général était que le Groupe de travail du CCRP sur les projets de résolution devait rester au centre de ce processus car il était clairement nécessaire de prévoir un mécanisme de consultations préalables à l'adoption des projets de proposition.

68. C'est à ce propos qu'un ensemble clair de règles et de procédures pour le CCRP peut avoir une utilité, par exemple pour fixer les délais de soumission des propositions, les modalités de rapport sur l'application des résolutions et les autres aspects pertinents.

## V. Conclusions et recommandations

69. La résolution 64/1 a ménagé la souplesse nécessaire pour accueillir d'éventuelles modifications de l'organisation dans le sens d'une plus grande efficacité. Compte tenu des observations qui viennent d'être exposées et selon les résultats des délibérations de la Commission à sa soixante-septième session, la Commission voudra peut-être :

a) Confirmer l'appareil de conférence et exprimer sa satisfaction à l'égard du fonctionnement de l'appareil de conférence révisé tel qu'il résulte de la résolution 64/1 et procéder à un examen final à sa soixante-neuvième session ;

b) Décider de donner suite à l'une ou l'autre ou à l'ensemble des recommandations suivantes :

i) Progresser vers une session de la Commission sans documents sur papier et prier la Secrétaire exécutive de soumettre un rapport sur ce sujet qui pourrait servir de base à une décision à la soixante-huitième session, laquelle prendrait effet à la soixante-neuvième session de la Commission ;

ii) Prier le CCRP de travailler avec le secrétariat pour rédiger un corps de règles et procédures claires pour le CCRP ;

iii) Maintenir la formule actuelle de l'appareil subsidiaire suivant laquelle quatre des huit comités sectoriels se réunissent chaque année, jusqu'à l'examen final de l'appareil de conférence de la Commission, y compris son appareil subsidiaire, à sa soixante-neuvième session ;

iv) Prier la Secrétaire exécutive de rechercher les moyens pratiques et économiques de convoquer le Forum Asie-Pacifique des entreprises en même temps que la session de la Commission afin d'apporter la perspective des entreprises pour nourrir la discussion ;

- v) Prier la Secrétaire exécutive d'étudier et d'analyser plus avant les questions ci-après et de soumettre les conclusions et recommandations pertinentes à la Commission à sa soixante-neuvième session pour faciliter l'examen final de l'appareil de conférence de la Commission :
- a. La durée de la session de la Commission, dans l'esprit d'une utilisation plus efficace du temps et de la dépense ;
  - b. La fréquence des sessions de la Commission ;
  - c. La modification de la liste des questions relevant du Comité des technologies de l'information et de la communication, plus précisément l'attribution de l'élément « Applications des TIC à la réduction des risques de catastrophe » au Comité de la réduction des risques de catastrophe ;
  - d. La structure de contrôle des institutions régionales, notamment les rôles respectifs et les mandats pertinents de la Commission, des comités et des conseils d'administration.

## Annexe

## Comparaison des sessions des cinq commissions régionales

Commissions régionales	Fréquence	Nombre de jours	Nombre de documents	Membres et membres associés	Participation	Structure
<b>CESAP</b>  <b>Soixante-sixième session</b>	Annuelle	Six jours (13-19 mai 2010)	33 (26 documents officiels + 7 documents d'information)	62	- 48 membres et membres associés, plus la République tchèque, l'Afrique du Sud et le Saint-Siège - 7 organismes des Nations Unies - 3 institutions spécialisées - 6 organisations intergouvernementales - 5 ONG - 3 entités diverses	La session se divise en deux segments : 1. Le segment hauts responsables (13-15 mai/3 jours) comprend l'ouverture de la session et : a) Organe spécial b) Examen des questions de fond/sous-programmes c) Questions relatives à la gestion d) Activités du CCRP e) Date et lieu de la session suivante f) Adoption du rapport du segment hauts responsables g) Groupe de travail des projets de résolution (en parallèle) 2. Le segment ministériel (17-19 mai/3 jours) comprend : a) Groupe de discussion de haut niveau b) Table ronde ministérielle c) Déclarations des pays d) Adoption du rapport
<b>CEE</b>  <b>Soixante-troisième session</b>	Biennale	3 jours (30 mars au 1 <sup>er</sup> avril 2009)	6 (5 documents officiels + 1 document d'information)	56	- 55 membres et membres associés, plus le Saint-Siège - Union européenne - 18 organismes des Nations unies - 11 ONG	La session se divise en deux segments : 1. Le segment hauts responsables (30 et 31 mars/2 jours) comprend la séance d'ouverture et deux points de l'ordre du jour : a) Le développement économique dans la région de la CEE b) Les changements climatiques (3 discussions de groupe pour chaque point) 2. Le segment général (1 <sup>er</sup> avril/1 jour) comprend six points de l'ordre du jour : a) Examen de la réforme de la CEE b) Réforme du processus « Environnement pour l'Europe » c) Autres questions appelant une décision de la Commission d) Élection du bureau e) Adoption des rapports

Commissions régionales	Fréquence	Nombre de jours	Nombre de documents	Membres et membres associés	Participation	Structure
CEA  <b>Quarante-troisième session</b> (Réunion conjointe annuelle avec la Conférence des ministres des finances africains, Planification et développement économiques)	Annuelle	6 jours (25-30 mars 2010)	11	62	N/A	<p>La session se divise en deux parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Comité d'experts (25-28 mars/4 jours) couvre la séance d'ouverture et six séances sur les points suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Aperçu des événements économiques et sociaux récents en Afrique</li> <li>b) Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique</li> <li>c) Examen régional pour l'Afrique des progrès en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement et position africaine commune au sujet des Objectifs</li> <li>d) Suivi des résultats des grandes conférences et des sommets Nations Unies-Union africaine, y compris les réunions annuelles conjointes de la Commission de l'Union africaine et de la CEA en 2009</li> <li>e) Présentation du thème de la conférence et discussion</li> <li>f) Questions statutaires</li> </ol> </li> <li>La section comprend des événements parallèles.</li> <li>2. La Conférence des Ministres (29-30 mars/2 jours) comprend l'ouverture de la session et huit séances plénières.</li> </ol>
CEPALC  <b>Trente-troisième session</b>	Biennale	3 jours (30 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2010)	38 (8 documents de travail + 30 documents de référence)	53	N/A	<p>La session comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cérémonie d'ouverture (30 mai)</li> <li>- Examen du rapport sur les activités de la Commission en 2008-2009 (30 mai)</li> <li>- Présentation du projet de programme de travail pour 2012-2013 (30 mai)</li> <li>- Conférence spéciale du Directeur Général de l'ONUDI</li> <li>- Cinq séances de groupes de travail sur des questions spécifiques</li> <li>- Comité de la coopération Sud-Sud (30 mai)</li> <li>- Séances extraordinaires</li> <li>- Présentation de la documentation par le Secrétaire exécutif et séminaire de haut niveau pour son examen (31 mai-1<sup>er</sup> juin)</li> </ul> <p>Examen et adoption des accords et clôture de la session (1<sup>er</sup> juin).</p>

Commissions régionales	Fréquence	Nombre de jours	Nombre de documents	Membres et membres associés	Participation	Structure
<b>CESAO</b> <b>Vingt-sixième session</b>	Biennale	4 jours (17-20 mai 2010)	22 (21 documents officiels + 1 document d'information)	14	- 14 États membres - Organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et ONG (nombre non précisé)	La session se divise en deux parties : 1. Le segment hauts responsables (17-18 mai/2 jours) comprend la séance d'ouverture et : a) Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission b) Comité de rédaction des résolutions (siège en parallèle) c) Questions relatives à la gestion d) Projet révisé de cadre stratégique 2012-2013 e) Progrès au sujet du Centre de technologie de la CESAO pour le développement 2. Le segment ministériel (19-20 mai/2 jours) comprend : a) Questions de politique générale dans la région de la CESAO b) Date et lieu de la session suivante c) Questions diverses et adoption du rapport